



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230228-20230228_B12-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 28 FEVRIER 2023

20230228_B12 - SAINT JUST LE MARTEL – Acquisition-amélioration de 6 logements – 2 rue de la Mairie à Saint Just Le Martel - Convention de cofinancement avec Limoges Métropole - Communauté urbaine

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 28 février 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Limoges habitat réalise actuellement au 2 rue de la Mairie à Saint Just Le Martel, une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements.

Ces logements font l'objet d'une participation financière de Limoges Métropole - Communauté urbaine d'un montant total de 417 906,80 € décomposée comme suit :

- 45 000 € au titre des logements de type PLUS
- 60 000 € au titre des logements de type PLAI
- 7 906,80 € au titre des logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie et/ou vieillissantes
- 305 000,00 € au titre de l'action redynamisation des centralités périphériques.

Pour le versement de cette participation, une convention de cofinancement entre Limoges habitat et Limoges Métropole - Communauté urbaine, doit formaliser l'accord passé.

Les membres du Bureau sont informés que Madame la Directrice générale a signé la convention.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer tout autre document afférent à cette participation financière.

o
o o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

Formalités de publicité effectuées
le **13 MARS 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **13 MARS 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

